

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 22

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un de nos collaborateurs nous communique la lettre suivante, trouvée un matin sur un banc du café Bize, à la Cité. Comme elle ne compromet personne, nous avons cru pouvoir la livrer sans crainte à la publicité; elle parviendra peut-être ainsi à la destinataire, qui voudra bien nous pardonner notre indiscretion au nom des Belles-lettres.

Losena, le 18 mars 1872.

Ma bouna Louison,

Stace est po té dere que ie su in bouna santé et que mon voïadzo tant qu'à Losena a état des plle heureux.

Je sus din on restaurant dé la tserrâire d'au Praz — de la *rue du Pré*, coumint diant ique. — Lo cabaretier et sa féna sant dai bin galèze dzins et pas tschai d'au tot po tot cin que pu medzi.

Louison, te me desai tsi no que ie rincontréi din lé tserrâires dé la capitale dai sorcières que sé fant on plliaisi d'intortolli et d'ingueusá lé grands conseillers et lé détorná dé leu sérieux respétablio. Hé bin, te deri que n'in ai oncore min vu; adan n'aussé pas couson dé pédré l'amou dé ton Jeannot.

Asse bin, no ne cutzin, mon collégo Daniet dé la Gollie d'Amon et mé, à houet haurés apris noutron soupâ. Po lo marindon n'in faut pas parlâ, n'est pas piré cognu à Losena.

Apris la séance et lo dinâ no vint din noutra tsambrat tant qu'à qué noutré ge sé clouzan tot solets. N'aussé dan pas poiré que ie dépisso m'nardzin in buvaille et in folléri; te pau pîré l'indroumi su tai dué z'orollies.

Te deri, Louison, que n'ai pas onora devesâ din la Grand Conset. No z'autros dzins de la campagne, no z'int atant d'esprit et dé comprenette qué cllaux dé la vela, mā n'ono contintán dé vaâ; no ne vollins pas faire coumin cllaux bavâds d'vocats que n'est pas possiblo dé faire à quaizi quaid sant on iadzo immodâ din leu balivernes. Cin nimpatzé pas que no z'int plle dé *naturel* que cllaux biaux monsu qu'ant état caquetâ et tserropâ sulé bancs dé l'Académia. Lé mot por mot cin que ro desai oncora hier on conseiller d'Etat que no paô quoqué iadzo ona quartetta, ca no sin, no z'autr grands conseillers, dai dzins dé considérachon pé Losena, lo premi cò d'au canton, lo *legislative* que iant. Adan, ma bouna Louison, se te vint dessandé que vint à Losena te faut mettré ta roba dé sia nace; claque dé melanâ et dé grisette ne sant pas convenablio po la féna d'on grand conseillé, quan mimo t'amo avoué toté.

Lé tot on trasfit au tsati pindint lé sessions. Te deri qu'à côté d'au *grand* grand conseil, l'ai ya lo *petit* grand conseil que s tint tsi on certain monsû Bize. Tsi li on paut discât tot à sa guisa, sin gêne; asse bin sin-no la pl granta partia dé la séance. Quand ie faut alla vot et que l'ai ya on appet din lo grand grand conseil on' hussier vint no criâ et pârtin, sin cin no n'sarin pas paï, et quand l'est qu'on sé sacrefio p'la patrio, lé bin lo min qu'on lo sai boun' adrai.

No n'in pas fé tat qu'ora granta besogne, po cin que l'ai a trû d'babeliards. Craio que dinti lé cas, io sari au veidzo din ona quinzanna dé dzoua.

Té fau m'écrire se te vaux que i'atzetissé ona livra dé bon café dé nonanta et dé la cotonna po on fordâ.

Djan David dé la Resse qu'avai tant invia d'itré grand conseiller, dai bin bisquâ ora que sâ que ie su à Losena. Mé fotto pas mò dé lli; tot para n'est pas capablio.

N'aublla pas dé bailli à bajre au petit vi po que vigné hi. Coumin va la groscha modze naîré? Imbrasse bin po mé lo petit Frédéri et té asse bin.

Adieu, à revairé, ma bouna Louison, ie su adi ton mari.

JEANNOT.

Un de nos compatriotes des bords du Léman, qui n'a jamais su résister aux attractions du jus de nos coteaux, en usait à tel point qu'il rentrait ivre à la maison au moins quatre fois la semaine, et quatre fois la semaine, sa pauvre femme était victime de ses brutalités. La chose alla si loin que les parents, les amis, les voisins intervinrent à diverses reprises, essayant par tous les moyens de ramener X*** dans une meilleure voie. Tous leurs efforts furent inutiles.

X*** devint l'objet des plus amères critiques; déconsidéré parmi les siens, abandonné de ses amis, sa position devenait de plus en plus intolérable. N'ayant jamais eu assez de force de caractère pour renoncer à son fatal penchant, il se décida cependant à prendre une résolution énergique, celle de s'ex-patrier. Il quitta un beau matin le toit conjugal, prit le chemin de la gare et partit pour le Havre. Arrivé dans cette ville, il écrivit à sa femme :

« Pardonne-moi toutes mes fautes et embrasse les enfants pour moi. Je suis au Havre et je viens d'arrêter ma place sur un navire de 300 tonnes, qui me transportera pour jamais en Amérique. Adieu. »

Sa femme, qui eut très vite pris son parti, lui répondit : « Dieu te conduise. Mais s'il n'y a que trois cents tonnes et que le voyage soit un peu long, je crains fort que cela ne te suffise pas. »

En rapportant les tristes circonstances d'un incendie qui a éclaté dans une ferme, un journal ajoute :

« Les vaches, les moutons ont été brûlés. Un cheval entièrement consumé par le feu s'est échappé en poussant d'horribles hennissements. »

Cela nous rappelle l'histoire de ce malheureux voyageur qui, attaqué par des bandits, criblé de coups de feu et jeté dans un four à chaux, où il fut réduit en cendres, n'eut pas la force de se traîner à un prochain village pour faire sa déclaration à la gendarmerie.

Un restaurateur de Berne, dont l'établissement était très fréquenté jadis par les députés aux Chambres fédérales, a trouvé moyen de ramener chez lui tous les clients, en mettant sur son enseigne :

Restaurant des . . . OUI
Café des . . . NON

On bouébo que n'a pas piré chix ans oëssai adi sa mère que desai à son père quand ona vatze avâi fê lou vî : Dis-vêi, éte qu'on vau l'élevâ stice ?

Adam, l'autro dzoa, lo bouébo a zu on gros petit frâré, et s'in va tot bounameint vâi sa mère et l'ai dit dinse : Mère, dis-vâi, éte qu'on vau l'élevâ stice ?

Un prédicateur prouvait, en chaire, que tout ce que Dieu a fait est bien fait. « Voilà, disait en lui-même un bossu qui l'écoutait attentivement, une chose bien difficile à croire. » Il attend le prédicateur à la porte de l'église et lui dit : « Monsieur, vous avez prêché que Dieu fait bien toutes choses ; voyez comme je suis bâti ! — Mon ami, lui répondit le prédicateur en le regardant, il ne vous manque rien ; vous êtes très bien fait pour un bossu. »

X..., bohêm e fort connu , s'égare dimanche aux courses du bois de Boulogne.

Pendant qu'il est occupé à constater les progrès de la race chevaline en France, un filou entreprend l'exploration de ses poches.

Un sergent de ville observait la scène ; il saisit le voleur, et l'on va devant M. le commissaire.

L'agent déclare que le manège du voleur durait depuis plus de cinq minutes.

— Et vous ne vous en étiez pas aperçu ? demande à X... le magistrat.

— Oh ! si, monsieur le commissaire.

— Alors à quoi pensiez-vous ?

— Je pensais que, trouvant mes poches vides, il allait peut-être y mettre quelque chose...

Bébé reçoit sa leçon de grammaire, qui consiste à changer le singulier en pluriel.

Un des exemples donnés est celui-ci :

La prunelle de mes yeux.

Bébé réfléchit longtemps et tend son œuvre à sa maîtresse. Il avait écrit :

« Les pruneaux de mes yeux.

La maîtresse a été flattée.

La pipe de guerre.

IV

Le blessé fit plusieurs signes avec la bouche, pour lui faire comprendre combien il lui eût été agréable de fumer un peu ; il regardait Jeangeorges d'un air piteux et suppliant, en lui désignant toujours la pipe ; mais Jeangeorges secoua négativement la tête.

Catherine apporta du pain et des chemises qu'elle mit dans la voiture des blessés. Tous ces pauvres malades trouvaient plaisir à regarder cette fraîche jeune fille et la saluaient même militairement en baragouinant entre eux ; puis ils s'éloignaient en lui faisant toujours signe de la main. Personne ne se demandait plus alors si c'étaient là des amis ou des ennemis. On ne voyait plus en eux que des hommes malheureux et en détresse , auxquels chacun devait venir en aide.

Un fort détachement de cavalerie formait l'arrière-garde. Catherine revenait à sa fenêtre et Jeangeorges à son poste avec ses camarades, quand Viteli se mit à crier tout à coup :

— Tiens ! tiens ! des maraudeurs ! Deux guenilleux garnements en demi-uniforme , sans selle ni étrier, s'approchaient en effet. Un peu avant d'arriver près

de Jeangeorges, ils s'arrêtèrent à causer, puis l'un d'eux partit d'un éclat de rire. Bientôt ils se remirent en marche , mais au pas , l'un d'eux rasant presque la palissade : arrivé près de Jeangeorges , il étend la main , et craque ! lui arrache sa pipe de la bouche, pique des deux et s'enfuit au galop.

Une fois maître de cette pipe, le maraudeur se mit à la fumer, d'un air de moquerie et de bravade.

Quant à Jeangeorges, il porta la main à sa bouche ; il lui semblait que toutes ses dents venaient de lui être arrachées à la fois de la mâchoire. Pendant ce temps-là, Catherine se tordait de rire, en criant : — Eh bien, maintenant... va la chercher, la pipe !

— Certainement que j'irai ! répondit Jeangeorges, et il brisa en même temps de rage une latte de la palissade. — Venez, Viteli et Xavier ! nous prendrons nos chevaux pour les poursuivre, et, dussions-nous y rester, ce chenapan-là ne gardera pas ma pipe !

Les deux camarades allèrent donc en toute hâte chercher leurs chevaux à l'écurie, pendant que Catherine descendait épouvanter, en appelant à grands cris dans le corridor Jeangeorges , qui vint à elle en maugréant, irrité qu'il était de ses râilleries de tout à l'heure. Mais Catherine lui saisit convulsivement la main , et lui dit : — Pour l'amour de Dieu ! Jeangeorges, laisse là ta pipe... Tiens, je te promets ensuite tout ce que tu me demanderas ; mais accorde-moi au moins cela ! veux-tu donc te faire tuer pour si peu de chose ? je t'en prie ! je t'en prie ! reste là...

— Non ! ça m'est parbleu bien égal qu'il m'arrive quelque balle par la tête ; qu'ai-je à rester ici plus longtemps ; tu ne fais que t'y moquer de moi !

— Non ! non ! cela n'est pas vrai ! s'écria Catherine en lui sautant au cou... je ne veux pas te laisser aller ; il faut que tu restes là.

Jeangeorges commençait à s'émouvoir ; cependant il demanda avec dureté : — Veux-tu devenir ma femme ?

— Oui oui je le veux, oui !

La plus inefable étreinte suivit ces paroles : après quoi, Jeangeorges s'écria : — De ma vie je ne retouche une pipe si je mens, quelle diable...

— Non, je t'en prie, ne jure pas ! Il faut que tu tiennes sans cela ta promesse ; cela vaudra beaucoup mieux ! Eh bien ! tu restes ici maintenant, n'est-ce pas ? Laisse ta pipe aux Français et au diable.

Cependant les camarades armés de fourches arrivaient à cheval, en criant : — Allons, allons, Jeangeorges, en avant !

— Non, je ne vais plus, répondit Jeangeorges en pressant Catherine dans ses bras...

— Que nous donnes-tu alors, si nous te rapportons ta pipe ? demanda Viteli.

— Elle est à vous.

Aussitôt, comme éportés par une tempête , ils s'élançèrent du côté d'Empfingen , pendant que Jeangeorges et Catherine les regardaient aller.

Les maraudeurs étaient déjà presque à la montée où se trouve la marnière de la tuilerie. Quand ils se vinrent pour suivis, ils firent volte-face, tirèrent leurs sabres, et l'un s'apprêtait déjà à faire feu avec son pistolet ; ce que voyant, Viteli et Xavier firent également tout aussitôt volte-face , et se trouvèrent revenus tous deux, presque avant qu'on eût eu le temps de les voir partir.

A dater de ce jour, Jeangeorges cessa de fumer. Un mois après on publiait ses bans avec Catherine.

Un jour Jeangeorges vint à la tuilerie. Il était arrivé presque derrière la maison sans que personne l'aperçut. Il entendit Catherine causer avec quelqu'un à l'intérieur. — Ainsi donc tu la connais bien, demandait Catherine.

— Si je la connais ! répondit l'interlocuteur. A la voix, Jeangeorges reconnaît Mayer, le brocanteur juif à cheveux rouges. — Je l'ai vu assez souvent avec elle pour cela ; il l'aimait alors , autant qu'il l'aimait à présent , et si la chose eût été possible, je crois qu'il se serait volontiers marié avec elle.

— Tu as raison, dit Jeangeorges. — L. MNNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWAT-DEL ISLE.